



Délai et recours pour vice caché

Par **Cluzeau**, le **11/12/2009** à **21:45**

Bonjour,

J'ai acheté le 9/10/12 le véhicule Renault Mégane 2, 100 cv, 115 tdc1 a un garagiste professionnel.

Le 11/10/12 le voyant "injection a controler" c'est allumé. J'ai ramené le véhicule et le vendeur c'est engagé à réparer à ses frais. Comme rien n'a été mis a l'écrit, j'ai mis mon assurance au courant le 13/10/12 lors de la fin du week end.

Depuis, l'assurance et tenu au courant de l'évolution, et jurisprudence est en attendte car le garagiste respecte pour l'instant sa parole. Il a fait les travaux dessus mais le soucis persiste, la panne n'est pas totalement résolu et il y en a deja pour plus de 3000 euros a ses frais.

L'affaire semblant se faire a l'amiable je n'ai encore rien fait de mon coté mais y a t'il un délai??? Puis je demandé le remboursement du véhicule, alors qu'ils ont fait des frais dessus?

Pour information, le véhicule a couté 6890 euros, payé par un credit contracté de mon coté.

La serie a aussi été reconnu comme ayant un soucis a l'injection par le constructeur.

Merci pour votre aide, cordialement.